

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE  
(En matière de faillite et insolvabilité)

N° DE DIVISION : 01-Longueuil  
N° DE COUR : 505-11-012251-133  
N° DE DOSSIER : 41-1751848

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS DE  
L'INTENTION DE FAIRE UNE  
PROPOSITION DE :

9005-4925 Québec Inc., personne morale  
légalement constituée et dûment incorporée  
ayant son siège social et son principal  
établissement commercial au 170, boulevard  
Taschereau à La Prairie (Québec) J5R 5H6

Débitrice

- ET -

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

---

**RAPPORT DU SYNDIC SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA DÉBITRICE, EN  
RELATION AVEC LA DEMANDE DE PROROGATION DE DÉLAI  
(Paragraphe 50.4 (7) (b) (II) et 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)**

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS DE L'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR  
9005-4925 QUÉBEC INC.**

Je, Pierre Marchand, M.Sc., CPA, CMA, CIRP, du bureau de Richter Groupe Conseil Inc. (« Richter » ou « Syndic »), syndic agissant à l'avis de l'intention de faire une proposition déposé par 9005-4925 Québec Inc. (la « Débitrice »), une personne morale insolvable, fais rapport au tribunal de ce qui suit :

1. La Débitrice est une compagnie qui œuvre dans le domaine de la restauration dont l'un de ses principaux actifs au moment du dépôt de son avis d'intention de faire une proposition (« Avis ») était un terrain et une bâtisse (la « Propriété »), situé au 860 rue St-Jean à Québec, qui était utilisé dans l'opération d'un restaurant faisant affaire sous la bannière « Le Commensal ».
2. Au cours des dernières années, la Débitrice a subi des pertes d'exploitation et a récemment cessé ses activités de restauration dans cette Propriété.
3. Le 27 mai 2013, afin de protéger la valeur de l'ensemble de ses actifs, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition (« Avis »), tel que disponible au dossier de la Cour.
4. L'Avis a été envoyé aux créanciers concernés le 31 mai 2013 et les flux de trésorerie prévisionnels ont été déposés auprès du Séquestre Officiel le 31 mai 2013.

5. La Débitrice a des relations commerciales et financières avec certaines entreprises du Groupe Commensal (Commensal 2007 s.e.c., Commensal Canada Inc., 9183-7831 Québec Inc., 9199-1174 Québec Inc., Commensal & Cie Inc., Gestion Commensal Inc.) (le « Groupe »), qui ont également déposé des avis d'intention de faire une proposition le 27 mai 2013.
6. Les 25 juin et 8 août 2013, la Débitrice, ainsi que les autres sociétés du Groupe Commensal, obtenait une prorogation de délai jusqu'au 9 août et au 23 septembre 2013 respectivement afin de poursuivre le développement des diverses étapes de sa restructuration, tel que disponible au dossier de la Cour.

#### **Commentaires du Syndic**

7. La Débitrice a soumis une requête à la Cour afin d'obtenir un délai additionnel. Le Syndic commente comme suit :
  - a. La demande de la Débitrice pour une prorogation du délai pour déposer une proposition est requise afin d'obtenir le temps nécessaire pour compléter les diverses étapes de sa restructuration;
  - b. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi avec toute la diligence voulue;
  - c. La Débitrice croit être en mesure de faire une proposition à ses créanciers si la demande de prorogation de délai est accordée; et
  - d. Il n'y a aucun fait connu qui porte le Syndic à croire que la prorogation de délai demandée cause un préjudice sérieux à l'un ou l'autre de ses créanciers.
8. La Débitrice prévoit maintenir une situation d'encaisse favorable, tel que présenté dans l'état des flux de trésorerie prévisionnels couvrant la période du délai demandé et joint au présent rapport en **Annexe A**.

#### **Conclusion**

9. Le Syndic considère que la demande de prorogation de délai de la Débitrice est valable. Le Syndic est d'avis qu'il est avantageux pour l'ensemble des créanciers de la Débitrice qu'une prorogation de délai de quarante-cinq (45) jours, jusqu'au 7 novembre 2013, soit accordée à cette dernière.
10. Le Syndic supporte la requête.

Fait à Montréal, le 16 septembre 2013.

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic

Par :



---

Pierre Marchand, M.Sc., CPA, CMA, CIRP

## **ANNEXE A**

District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-012251-133  
No dossier: 41-1751848

– FORMULAIRE 29 –  
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse  
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
9005-4925 Québec Inc.  
de la ville de La Prairie  
dans la province de Québec

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de 9005-4925 Québec Inc., en date du 16 septembre 2013, qui porte sur la période du 23 septembre au 7 novembre 2013, a été établi par la direction de la personne insolvable aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis:  la direction et les employés de la personne insolvable ou  la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par  la direction ou  la personne insolvable, à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

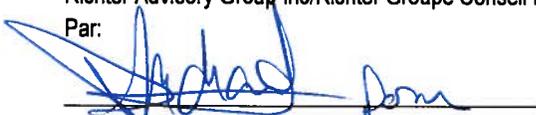
Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 16 septembre 2013, à Montréal en la province de Québec.

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc - Syndic

Par:

  
Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP

1981 avenue McGill College, 12<sup>e</sup> étage

Montréal QC H3A 0G6

Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603

District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-012251-133  
No dossier: 41-1751848

\_FORMULAIRE 29\_ Annexe  
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse  
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
9005-4925 Québec Inc.  
de la ville de La Prairie  
dans la province de Québec

Pertinence:

9005-4925 Québec Inc. a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 27 mai 2013.

L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de 9005-4925 Québec Inc. pour la période du 23 septembre au 7 novembre 2013 concernant le dépôt d'une requête en prorogation de délai pour faire une proposition. Cet état pro forma a été préparé par la direction à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

Notes de projection:

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 23 septembre au 7 novembre 2013, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Conjecturales:

(a) Recettes projetées

- Les encaissements des recevables sont estimés par la direction, basés sur l'expérience de collection de la compagnie.

(b) Débours projetés

- Les débours ont été estimés par la direction, basé sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle;  
- Le paiement des créances gouvernementales courantes pour déductions à la source, ainsi que les taxes de ventes, est prévu dans les hypothèses de déboursés.

Daté le 16 septembre 2013, à Montréal en la province de Québec.

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc - Syndic

Par:

  
Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP

1981 avenue McGill College, 12e étage

Montréal QC H3A 0G6

Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603 Page 2 de 2

District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-012251-133  
No dossier: 41-1751848

- FORMULAIRE 30 -  
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état  
de l'évolution de l'encaisse  
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
9005-4925 Québec Inc.  
de la ville de La Prairie  
dans la province de Québec

La direction de 9005-4925 Québec Inc., a/ont émis les hypothèses et établi en date du 16 septembre 2013 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période du 23 septembre au 7 novembre 2013.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionné dans les notes attachées, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes attachées.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 16 septembre 2013, à Montréal en la province de Québec.



9005-4925 Québec Inc.  
débiteur

NATHALIE LEHOUX, CFO

Nom et fonction du signataire  
autorisé

District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-012251-133  
No dossier: 41-1751848

FORMULAIRE 30 - Annexe  
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état  
de l'évolution de l'encaisse  
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
9005-4925 Québec Inc.  
de la ville de La Prairie  
dans la province de Québec

Pertinence :

9005-4925 Québec Inc. a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 27 mai 2013.

L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de 9005-4925 Québec Inc. pour la période du 23 septembre au 7 novembre 2013 concernant le dépôt d'une requête en prorogation de délai pour faire une proposition. Cet état pro forma a été préparé par la direction à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

Notes de projection :

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 23 septembre au 7 novembre 2013, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Conjecturales :

(a) Recettes projetées

- Les encaissements des recevables sont estimés par la direction, basés sur l'expérience de collection de la compagnie.

(b) Débours projetés

- Les débours ont été estimés par la direction, basé sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle;
- Le paiement des créances gouvernementales courantes pour déductions à la source, ainsi que les taxes de ventes, est prévu dans les hypothèses de déboursés.

Daté le 16 septembre 2013, à Montréal en la province de Québec.



9005-4925 Québec Inc.

GESTION COMMENSAL  
 COMMENSAL 2007 S.E.C.  
 9183-7831 QUÉBEC INC. (COMMENSAL FAUBOURG BOISBRIAND)  
 9005-4925 QUÉBEC INC. (COMMENSAL QUÉBEC)  
 COMMENSAL & CIE INC.  
 9199-1174 QUÉBEC INC. (COMMENSAL BOUCHERVILLE)  
 COMMENSAL CANADA INC.

PREVISION DE CASH FLOW POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 8 NOVEMBRE 2013

(En milliers de dollars canadiens)

	Septembre					Octobre					Total	
	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22		
<b>Encaissements Commensal 2007 S.E.C.</b>												
Ventes	125 000 \$	125 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	1 200 000 \$	
Impôts remboursements TPS/TVQ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres encaissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>125 000</b>	<b>125 000</b>	<b>150 000</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>1 200 000</b>					
<b>Décaissements</b>												
<b>Commensal 2007 S.E.C.</b>												
Salaires et avantages sociaux	4 500	82 000	4 500	84 000	4 500	86 000	4 500	86 000	4 500	86 000	356 000	
Matières et emballages	65 000	75 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	82 000	82 000	82 000	624 000	
Distributeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TPS-TVQ	-	-	-	17 095	-	-	-	-	-	-	17 095	
Assurances	-	-	-	23 000	-	-	-	-	-	-	23 000	
Courriers en vente	14 000	-	-	-	14 000	-	-	-	-	-	48 000	
Hydro-Québec	5 600	1 100	1 250	1 250	6 750	1 250	1 400	1 400	1 400	1 400	28 000	
Frais de transport	540	2 800	450	150	470	2 170	450	150	450	150	20 000	
Frais d'administration et frais bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 980	
Taxes municipales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 496	
Autres frais de fabrication et de vente	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	24 000	
Uniformes	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	9 600	
Gaz	2 500	-	-	-	6 000	-	-	-	-	-	8 500	
Frais généraux	-	1 748	-	-	-	1 375	-	-	-	-	3 121	
Publicité porte-parole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Frais d'entreposage	750	750	900	900	900	900	900	900	900	900	6 900	
Frais financiers	2 200	-	-	-	2 500	-	-	-	-	-	4 700	
	<b>99 290</b>	<b>167 396</b>	<b>91 300</b>	<b>210 595</b>	<b>119 320</b>	<b>175 895</b>	<b>95 946</b>	<b>199 650</b>	<b>95 946</b>	<b>199 650</b>	<b>1 159 392</b>	
<b>Commensal Faubourg Boisbriand</b>												
Salaires et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TPS/TVQ à payer incluant commensal & cie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux et administratifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de l'embauche des restaurants	-	-	-	13 934	-	-	-	-	-	-	13 934	
	-	-	-	<b>13 934</b>	-	-	-	-	-	-	<b>13 934</b>	
<b>Commensal Québec</b>												
Salaires et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TPS/TVQ à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux et administratifs	-	11 646	-	-	-	-	-	-	-	-	11 646	
Frais de l'embauche des restaurants	2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000	
	<b>2 000</b>	<b>11 646</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>13 646</b>	
<b>Commensal &amp; Cie Inc.</b>												
9199-1174 Québec Inc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commensal Canada Inc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion Commensal Inc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des décaissements</b>	<b>101 290</b>	<b>179 042</b>	<b>91 300</b>	<b>224 529</b>	<b>119 320</b>	<b>176 895</b>	<b>96 946</b>	<b>199 650</b>	<b>96 946</b>	<b>199 650</b>	<b>1 066 972</b>	
Variation de fonds nets	23 710	(54 042)	58 700	(74 529)	30 680	(25 895)	79 054	(24 650)			13 028	
Avances bancaires au début	(393 158)	(369 448)	(423 490)	(364 790)	(438 320)	(408 640)	(434 535)	(355 481)			(393 158)	
Avances bancaires à la fin (max. disponible 454K\$)	<b>(369 449) \$</b>	<b>(423 490) \$</b>	<b>(364 790) \$</b>	<b>(439 320) \$</b>	<b>(408 640) \$</b>	<b>(434 535) \$</b>	<b>(355 481) \$</b>	<b>(380 131) \$</b>			<b>(380 131) \$</b>	